

Numéro de compte	Numéro de référence	Code d'accès	Période d'imposition						Date de facturation				
			Jour	Mois	Année	au		Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année
139010-37	35986242-24-01-00		01	01	2024			31	12	2024	22	01	2024
Débiteur(s) du compte CAMEL-MOHAMED BEKKARI HAKIMA BENABDELJALIL <input type="checkbox"/> Le présent compte s'adresse à la fois au(x) débiteur(s) identifié(s) ci-dessus et aux autres codébiteurs également inscrits comme propriétaires au rôle d'évaluation foncière.		Emplacement de la propriété 650 JEAN-D'ESTREES #509 Arrondissement : VILLE-MARIE			Valeur(s) imposable(s) au 31 décembre 2022 419 100		Valeur(s) imposable(s) ajustée(s) de 2024 474 967		Valeur(s) imp. inscrite(s) au rôle 2023-2025 502 900				
Désignation cadastrale 3638228 / 3696027 / 3696065 / ETC.													
Catégories d'immeubles Résiduelle <input checked="" type="checkbox"/> Imm. 6 logements ou plus <input type="checkbox"/> Terrains vagues desservis <input type="checkbox"/> Imm. non résidentiels <input type="checkbox"/>													
Détail du compte (Consulter l'annexe jointe au compte)				Base d'imposition			Taux			Montant			
VILLE DE MONTRÉAL TAXE GÉNÉRALE - TAUX DE BASE 474 967 0,4977 /100\$ 2 363,91 TAXE CONTRIBUTION À L'ARTM 474 967 0,0078 /100\$ 37,05 TAXE RELATIVE AUX DETTES ANCIENNE VILLE 474 967 0,0245 /100\$ 116,37 TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE L'EAU 474 967 0,0862 /100\$ 409,42 TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE LA VOIRIE 474 967 0,0026 /100\$ 12,35 ARRONDISSEMENT TAXE RELATIVE AUX SERVICES (RÈGL. CA-24-368) 474 967 0,0393 /100\$ 186,66 TAXE RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS 474 967 0,0068 /100\$ 32,30													
Date(s) limite(s) versement(s)		Jour Mois Année 1 ^{er} : 01 03 2024		Jour Mois Année 2 ^e : 03 06 2024		Jour Mois Année 1 579,03		Jour Mois Année 1 579,03		Total du compte 3 158,06			
Tout versement fait après la date limite entraîne des frais calculés de jour en jour aux taux mensuels suivants : intérêts = 0,75 % ; pénalité = 0,41 %. Toute contestation d'une inscription au rôle d'évaluation foncière ne vous libère pas de l'obligation d'acquitter ce compte.													

À conserver pour usage fiscal

100049 000000 000000 001 0000 0000000000
A19 C30 [139010-37] 05-150F-pdf (01-2024) PP7

Versement 2

À joindre à votre 2^e paiement

3 193,74

Aucun rappel d'échéance ne sera transmis.

CAMEL-MOHAMED BEKKARI
 HAKIMA BENABDELJALIL
 1 55E AVENUE
 BOIS-DES-FILION QUEBEC J6Z 2P5

Numéro de référence - Paiement Internet	
35986242-24-01-00	
Numéro de compte	Date d'échéance
139010-37	LE 3 JUIN 2024
Montant à payer	Montant versé
1 579,03	

Des renseignements pour payer en 6 versements figurent au verso.

Versement 1

À joindre à votre 1^{er} paiement

3 193,74

P000002001NNNNN 19 FV2 -002753 M 001377 4340

CAMEL-MOHAMED BEKKARI
 HAKIMA BENABDELJALIL
 1 55E AVENUE
 BOIS-DES-FILION QUEBEC J6Z 2P5

Numéro de référence - Paiement Internet	
35986242-24-01-00	
Numéro de compte	Date d'échéance
139010-37	LE 1ER MARS 2024
Montant à payer	Montant versé
1 579,03	

Des renseignements pour payer en 6 versements figurent au verso.

Modalités de paiement

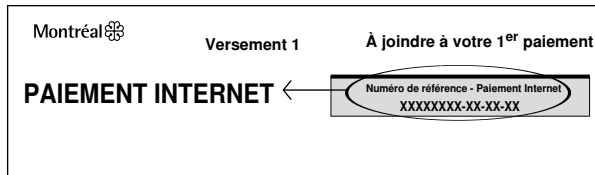
Votre paiement est porté à votre compte **le jour de sa réception** à nos bureaux. Prévoyez, par conséquent, un **déai suffisant** pour payer le montant dû **quel que soit le mode de paiement que vous utilisez**. Notez que votre paiement doit être effectué en devises canadiennes.

Vous pouvez payer :

- **Par Internet**

Inscrire les 14 chiffres du **numéro de référence** indiqué sur le coupon, **sans les traits d'union**. Le numéro de référence est variable d'une facture à une autre. Si cette facture est payable en plusieurs versements, utilisez le même numéro de référence.

Programmez dès maintenant vos paiements sur le site internet de votre institution financière.



Les institutions financières suivantes acceptent le paiement par Internet :

Desjardins (AccèsD)	Banque Nationale du Canada
RBC Banque Royale	Groupe financier Banque TD
Banque Scotia	BMO Groupe financier
Banque Laurentienne	Banque CIBC

- **Par la poste**

Cette version ne peut être jointe pour un paiement par la poste.

- **Aux Bureaux Accès Montréal**

Par carte de débit, chèques ou en espèces. Veuillez vous assurer préalablement que le bureau Accès Montréal accepte le paiement en espèces.

Option – 6 versements avec intérêts et pénalité

Vous pouvez choisir de payer en **6 versements mensuels**, incluant les frais d'intérêts et de pénalité ajoutés tel que prévu par la Loi sur la fiscalité municipale lorsque les taxes sont acquittées après les dates prévues au règlement sur les taxes.

Pour payer en **6 versements**, il vous en coûtera **532,29 \$** le 1er de chacun des mois de mars à août 2024 inclusivement. Les frais d'intérêts et de pénalité inclus dans les mensualités seront de 35,70 \$ pour l'ensemble des versements.

Le calcul qui vous est fourni s'applique uniquement à la présente facture et exclut tout solde impayé. Si vous choisissez cette option, vous n'avez pas à aviser le Service des finances, mais vous recevrez tout de même les avis de perception habituels.

Pour obtenir des renseignements sur votre compte :

Par téléphone

Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 20 h 30
Les samedis, dimanches et jours fériés : 9 h à 17 h

► Île de Montréal : 311, ► Extérieur de l'île : 514 872-0311

Par Internet

montreal.ca

150V2-PP7

Les versions des comptes de taxes disponibles pour téléchargement représentent des images des comptes expédiés en début de chaque année.

Ces images ne tiennent pas compte des paiements effectués ainsi que des modifications qui pourraient survenir en cours d'année.

Les versions des comptes de taxes disponibles pour téléchargement représentent des images des comptes expédiés en début de chaque année.

Ces images ne tiennent pas compte des paiements effectués ainsi que des modifications qui pourraient survenir en cours d'année.